

LES EFFETS DE COMMERCE

Les effets de commerces (ou traites) sont des documents qui matérialisent une créance (paiement à crédit).

1. La lettre de change

Quant le fournisseur émet l'effet de commerce (le tireur en comptabilité), on parle de lettre de change. Il a une créance sur le client (le tiré en comptabilité). C'est un acte de commerce qui constate une créance commerciale d'un fournisseur sur son client, et qui fixe une date pour son règlement. Cette lettre de change est généralement émise par un fournisseur, au moment de l'expédition de la facture, pour demander à son client le paiement à la date convenue.

La société Music Shop achète pour 1600 € de matériel à son fournisseur Symphonie. Elle règle par lettre de change :

SYMPHONIE 3 rue de l'usine 95000 ARGENTEUIL	Contre cette LETTRE DE CHANGE Stipulée SANS FRAIS Veuillez payée la somme indiquée ci dessous à l'ordre de : Symphonie	Mention LCR s'il y a lieu
A Cergy ,	le	
Montant pour controle 1600,00	Date de création 23 mars 2010	Echéance 30 mai 2010
RIB du TIRE		
300003 Code etalb	000110 Code guichet	00045489622 N de compte
05 Clé RIB	Nom et adresse du tiré	
Music shop 3 place Berlioz 92000 NANTERRE		DOMICILIATION BNP agence des cerclades 92000 nanterre
<i>O. Tissier</i>		Signature du tireur <i>M. Lemaire</i>
ACCEPTATION OU AVAL ▲	Ne rien inscrire au dessous de cette ligne ▼	

Plusieurs possibilité s'offrent à Symphonie avec cette lettre de change :

1. Il peut décider **d'attendre l'échéance**. Quelques jours avant la date d'échéance il va remettre l'effet à l'encaissement auprès de sa banque qui va se charger de l'opération moyennant **une commission** (la commission dépend des banques, de 2 à 3 € HT).

2. **La remise de l'effet à l'escompte** : Dans cette situation, le bénéficiaire de l'effet a besoin de liquidités immédiatement. Il va négocier, vendre l'effet à sa banque l'effet avant la date d'échéance. La banque va prélever un agio (un intérêt).

1. Le billet à ordre

Le billet à ordre est un document qui ressemble de très près à la lettre de change, mais les émetteurs et les bénéficiaires sont inversés.

Il s'agit de l'équivalent d'un chèque émis en faveur d'une tierce personne à qui une somme est due, c'est le bénéficiaire.

Contrairement au chèque, la somme sera envoyée seulement à la date d'échéance convenue et connue à l'avance et convenue entre les deux parties; c'est l'échéance. Celle-ci ne peut être supérieure à trois mois.

Le billet à ordre est émis par le client débiteur, le tiré en faveur de la personne à qui il doit une somme en rapport avec son activité professionnelle, comme le règlement d'un fournisseur par exemple, c'est le bénéficiaire.

Le tiré s'engage sur ce document à le payer à une date ultérieure, dite d'échéance. Celle-ci est, mentionnée sur le document. A défaut de date, il est possible d'inscrire "à vue", c'est à dire que le tiré est d'accord pour régler votre fournisseur dès la remise à l'encaissement du billet à ordre.

Il faut connaître le RIB (Relevé d'Identité Bancaire) complet du bénéficiaire afin de bien remplir les coordonnées bancaires de celui-ci sur le billet à ordre.